

# DOSSIER ADMINISTRATIF

## ENTREE EN FORMATION

### EN SOINS INFIRMIERS 2022



**Ce dossier est uniquement réservé aux candidats admis en IFSI pour la rentrée de septembre 2022 à l'IFMS de Valenciennes :**

- Admis à l'issue de la procédure PARCOURSUP
- Admis à l'issue des épreuves de sélection des candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue
- En report d'admission

**► Le Mardi 30 août 2022 à 8h00 - Pré-rentrée : PRESENCE OBLIGATOIRE.**

Rendez-vous selon l'initiale de votre nom de famille (non de jeune fille pour les femmes mariées)

De 08 h 00 à 10h00	<b>A – DEL</b>
De 10 h 00 à 12h00	<b>DEM – LA</b>
De 13h00 à 15h00	<b>LE – P</b>
De 15h00 à 17h00	<b>Q - Z</b>

**► Le Lundi 5 septembre 2022 à 8h15 – Rentrée : PRESENCE OBLIGATOIRE.**



# LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

## ➤ Télécharger le dossier dès maintenant

1/ Transmettre par email à [desert-v@ch-valenciennes.fr](mailto:desert-v@ch-valenciennes.fr)

- Copie de votre carte d'identité en cours de validité.
- Copie de votre carte vitale avec votre numéro de sécurité sociale **personnel**.
- Le récapitulatif du virement bancaire correspondant au paiement des droits d'inscription universitaire d'un montant de 170 euros

**Règlement par virement bancaire- Régie IFSI CH VALENCIENNES – Régie recettes**

**BIC: TRPUFRP1 IBAN: FR 76 1007 1590 0000 0020 1901 706**

**Indiquer impérativement la référence « IFSI 2022 L1 » suivie des nom et prénom de l'étudiant concerné**

- Pour les candidats Parcoursup : photocopie du diplôme ayant permis l'inscription sur la plateforme (baccalauréat ou attestation du centre ENIC NARIC pour les diplômés étrangers)
- Pour les candidats en classe de Terminale, la photocopie de leur relevé de notes du baccalauréat confirmant leur réussite à celui-ci.
- Pour les candidats reçus au titre de la Formation Professionnelle Continue, qui étaient par ailleurs inscrits sur Parcoursup, fournir une attestation de désinscription Parcoursup

2/ Selon les procédures en annexe

- Transmettre votre photo en suivant la procédure en annexe 1.

## ➤ Pour le jour de la pré-rentrée le 30 août 2022

**Imprimer et remplir le dossier et prendre connaissance des informations générales**

1/ Pour votre dossier administratif, fournir :

- La fiche d'inscription complétée en annexe 2
- La fiche de renseignement en annexe 3
- La collecte des données de l'Observatoire régionale des Etudes Supérieures en annexe 4
- L'attestation d'acquiescement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) en annexe 5
- Attestation du pôle emploi pour les demandeurs d'emploi
- Justificatif de financement pour les personnes financées par un employeur ou un organisme (OPCA, transition PRO...)

2/ Pour votre dossier médical :

Les obligations et la réglementation médicale pour entrer en formation infirmier sont très rigoureuses (*cf. art.54 créé par Arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*)

L'admission définitive est subordonnée à la production des 3 documents suivants :

- Un certificat médical** émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'infirmier (certificat et liste des médecins agréés en annexe 6)
- Une attestation médicale** attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination (attestation médicale remplie par votre médecin traitant en annexe 7)
- Le passe vaccinal ANTI COVID** valide.

# INFORMATIONS GENERALES

## 1/ Les financements

### ➤ Publics éligibles à l'aide financière régionale

STATUT	CONDITIONS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSTITUT		
Les étudiants	Les étudiants <b>en poursuite d'études sans interruption</b> quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)	Fournir un certificat de scolarité 2021/2022		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Les étudiants <b>avec interruption de scolarité</b> quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir</td> <td style="width: 33%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>Les jeunes de moins de 26 ans ayant achevé leur formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrits ou non à la Mission locale</i></li> <li>▶ <i>Les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</i></li> </ul> </td> <td style="width: 33%;"> <p>Fournir un certificat de scolarité N-1</p> <p>Fournir un certificat de scolarité N-1 et une attestation de service civique</p> </td> </tr> </table>	Les étudiants <b>avec interruption de scolarité</b> quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>Les jeunes de moins de 26 ans ayant achevé leur formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrits ou non à la Mission locale</i></li> <li>▶ <i>Les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</i></li> </ul>	<p>Fournir un certificat de scolarité N-1</p> <p>Fournir un certificat de scolarité N-1 et une attestation de service civique</p>
Les étudiants <b>avec interruption de scolarité</b> quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>Les jeunes de moins de 26 ans ayant achevé leur formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrits ou non à la Mission locale</i></li> <li>▶ <i>Les étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</i></li> </ul>	<p>Fournir un certificat de scolarité N-1</p> <p>Fournir un certificat de scolarité N-1 et une attestation de service civique</p>		
Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, indemnisés ou non par l'assurance chômage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sans contrat de travail ou avec un contrat de travail précaire (CDD, contrat d'intérim...) <b>jusqu'à l'entrée en formation</b></li> <li>▶ Ayant un contrat de travail à condition que l'activité salariée ne fasse pas obstacle au bon déroulement de la formation et à l'atteinte de l'objectif</li> <li>▶ Ayant démissionné d'un CDI uniquement <b>dans le cadre de démissions légitimes</b> conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur.</li> </ul>	<p>Fournir un justificatif de Pôle emploi</p> <p>Fournir un justificatif de Pôle emploi</p> <p>Fournir un justificatif de Pôle emploi</p>		

### ➤ Publics non éligibles à l'aide financière régionale

STATUT	CONDITIONS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSTITUT		
Les salariés, les professionnels libéraux et les fonctionnaires	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Ces professionnels ne sont pas éligibles au financement régional dans la mesure où ils relèvent des dispositifs d'accès à la formation continue :</td> <td style="width: 50%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>relevant de leur employeur</i></li> <li>▶ <i>relevant de leur OPCO</i></li> </ul> </td> </tr> </table>	Ces professionnels ne sont pas éligibles au financement régional dans la mesure où ils relèvent des dispositifs d'accès à la formation continue :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>relevant de leur employeur</i></li> <li>▶ <i>relevant de leur OPCO</i></li> </ul>	<p>Fournir une attestation de prise en charge établie par votre employeur</p> <p>Fournir une attestation de prise en charge de l'organisme financeur</p>
Ces professionnels ne sont pas éligibles au financement régional dans la mesure où ils relèvent des dispositifs d'accès à la formation continue :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>relevant de leur employeur</i></li> <li>▶ <i>relevant de leur OPCO</i></li> </ul>			

## 2/ Les bourses

La plateforme des bourses sanitaires et sociales sera ouverte du 30/05/2022 au 30/11/2022. Pour établir votre demande de bourse, celle-ci devra être saisie sur le site des HAUTS DE FRANCE à l'adresse suivante :

[https : //aidesindividuelles.hautdefrance.fr](https://aidesindividuelles.hautdefrance.fr)

### ➤ Publics éligibles à la bourse sanitaire et sociale

- Les élèves ou étudiants
- Les demandeurs d'emploi

### ➤ Publics non éligibles à la bourse sanitaire et sociale

- Les salariés
- Les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle au titre du statut de la Formation Professionnelle ou au titre de bénéficiaire du chèque PASS-FORMATION.
- Les bénéficiaires d'une bourse d'Etat, délivrée par le CROUS, quelle que soit la formation suivie et même s'il s'agit d'une autre formation.
- Les bénéficiaires d'une Allocation Complémentaire d'Hébergement (ACH) délivrée par l'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) originaires et résidents des collectivités d'Outre-mer.

## 3/ Les tenues professionnelles

Conformément à l'Instruction N°DGOS/RH1/2020/155 du 09 septembre 2020, relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage.

- Les structures d'accueil des stages portent une attention particulière à la fourniture, la gestion et l'entretien des tenues professionnelles conformes aux recommandations en vigueur, des étudiants et élèves en santé non médicaux.
- Pour des raisons d'hygiène, d'ergonomie, de confort et de sécurité des patients, elles assurent gratuitement la fourniture et le blanchissage de ces tenues professionnelles dès le premier jour du stage.
- Il conviendra de rappeler la nécessité pour les étudiants et élèves en santé non médicaux l'obligation de porter cette tenue professionnelle pendant toute la durée du stage, de prendre soin du matériel ainsi prêté et de le restituer à la fin du stage. Une caution pourra être demandée par la structure d'accueil.
- Les établissements veillent à mettre en place un circuit simplifié de mise des équipements aux stagiaires et en assurant par la suite la gestion et le nettoyage, à un rythme régulier.
- Les frais de prise en charge des tenues et de leur entretien sont intégrés au budget de fonctionnement de la structure d'accueil des stages.

Dans le cas où l'établissement d'accueil est dans l'impossibilité de mettre des tenues à disposition, il est recommandé d'être en possession de son trousseau professionnel qui comporte :

- 4 marinières blanches sans marquage
- 3 pantalons blancs

## 4/ Matériels supplémentaires :

- Un ordinateur portable muni d'une caméra et d'un micro fonctionnels
- Une connexion wifi de haut débit
- Une paire de chaussures blanches, fermées, silencieuses et lavables
- Une montre avec trotteuse
- Une paire de ciseaux à bout rond

## 5/ Les livres :

### **Livrets fournis par l'IFSI**

- Recueil de textes – Editions Berger Levrault
- Portfolio de l'étudiant infirmier

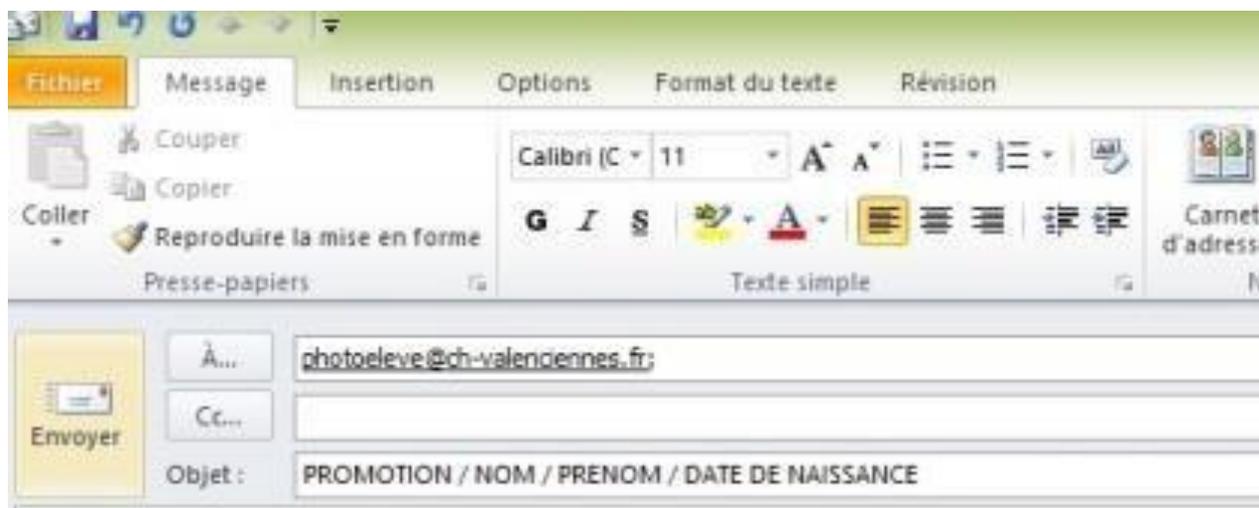
### **Livres recommandés pour le parcours de formation**

- Diagnostics infirmiers : Définition et classification 2020/2023 -*NANDA International* – Editions MASSON
- Le cahier de vocabulaire en anglais disponible uniquement sur le site « mischool » - <https://mischoolmd.fr/produit/livre-de-vocabulaire/>
- Dictionnaire des termes techniques de Médecine (au choix)
- Manuel d'Anatomie et de physiologie - *SH NGUYEN* – Editions MASSON **ou**
- Anatomie et physiologie pour les soins infirmiers / Nouveaux cahiers de l'infirmière - *Léon PERLEMUTER* – Editions MASSON **ou**
- Précis d'anatomie et de physiologie humaine – Volume I et II - *M LACOMBE* – Editions LAMMARRE

### **Lecture conseillée**

- Une vieille dame en maison de retraite. Journal de fin de vie - *Joseph BARBARO* – parution octobre 2007
- La toilette dévoilée - *M.A DELOMEL* - Editions SELI ARSLAN
- L'humanité, comprendre la vieillesse – prendre soin des hommes vieux - *Y GINESTE et J PELLISSIER* – Editions Armand Colin 2008
- La pensée infirmière - *Pépin et Co* – Dernière édition
- Prendre soin à l'hôpital « inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante » - *Walter HESBEEN* – Editions MASSON
- Julie ou l'aventure de la juste distance - une soignante en formation - *Pascal PRAYEZ*-Editions LAMARRE
- Soigner ... le premier art de la vie - *Marie-Françoise COLLIERE* – Editions MASSON

## Procédure d'envoi de la photo pour la carte Professionnelle caducée



1. Envoyez votre photo à  
[photoeleve@ch-valenciennes.fr](mailto:photoeleve@ch-valenciennes.fr)
2. Dans l'objet du mail, précisez PROMOTION/NOM/PRENOM/DATE DE NAISSANCE
3. Joindre 1 photo d'identité en format **JPEG**

**Uniquement ces formats, avec une taille minimale de 1500 x 1500 pixels.**

Attention, si votre photo n'est pas conforme à la demande ci-dessus, vous serez contacté sur votre adresse e-mail.

Surveillez donc vos courriels.

Cette carte professionnelle vous permet :

- L'accès à l'IFMS
- L'accès au SELF
- L'activation des entrées lors de vos stages au CHV





## **FICHE D'INSCRIPTION**

(MERCI D'ECRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULE)

Nom :

Nom marital :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Département :

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale : \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ / \_\_\_ \_\_\_

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Portable : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_      Fixe : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Email personnel de format standard contenant votre nom et prénom :

Email professionnel :

Personne à contacter en cas d'urgence:



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

<b>IDENTITE</b>	Nom de naissance	
	Nom d'usage	
	Prénom principal	
	Prénom 2	
	Prénom 3	
	Date de naissance	
	Code postal de naissance	
	Téléphone portable	
	Téléphone fixe	
	Courriel	
	Adresse	
	Code postal	
	Commune	
	Numéro de sécurité sociale	
<b>SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION</b>	<input type="checkbox"/> à la recherche d'un emploi <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> en poursuite d'études	
<b>STATUT A L'ENTREE EN FORMATION</b>	<input type="checkbox"/> activités bénévoles (engagement citoyen) <input type="checkbox"/> agent consulaire <input type="checkbox"/> apprenant en formation de parcours initial <input type="checkbox"/> fonctionnaire <input type="checkbox"/> intermittent du spectacle <input type="checkbox"/> non connu <input type="checkbox"/> Personne en Contrat de Sécurisation Professionnelle <input type="checkbox"/> Travailleur en ESAT <input type="checkbox"/> Travailleur non Salarié <input type="checkbox"/> Autre	
<b>TYPE DE CONTRACTUALISATION</b>	<input type="checkbox"/> CDD Contrat à durée déterminée <input type="checkbox"/> CDI Contrat à durée indéterminée <input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage (alternance) <input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation (alternance) <input type="checkbox"/> Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP) <input type="checkbox"/> Intérimaire (mission d'intérim)	
<b>SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION (hors poursuite d'études)</b>	Année de sortie de formation initiale	
	Dernier employeur ou emploi occupé	
	Date de fin ou de rupture de contrat	
	Motif de fin de contrat	
	Secteur d'activité du candidat	

<b>DEMANDEUR D'EMPLOI</b> Situation à l'entrée en formation	Date d'inscription à Pôle Emploi	
	Numéro d'identifiant Pôle Emploi	
	Demandeur d'emploi indemnisé?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>SALARIE</b> Situation à l'entrée en formation	Siret de l'employeur	
	Catégorie socio-professionnelle	<input type="checkbox"/> agriculteurs exploitants <input type="checkbox"/> artisans, commerçants, chefs d'entreprise <input type="checkbox"/> cadres et professions intellectuelles supérieures <input type="checkbox"/> employés <input type="checkbox"/> ouvriers <input type="checkbox"/> professions intermédiaires
	Particulier employeur	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Raison sociale de l'employeur	N°URSSAF
	Ville de l'employeur	
<b>SALARIE EN APPRENTISSAGE</b> Situation à l'entrée en formation	Date de début du contrat d'apprentissage	
	Date de fin du contrat d'apprentissage	
<b>CARACTERISTIQUES</b>	Titulaire RQTH	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Niveau scolaire à l'entrée en formation	<input type="checkbox"/> 1ère ou 2ème année de DEUG, DUT, BTS école des formations sanitaires et sociales <input type="checkbox"/> 2de, 1ère ou 2ème année de CAP ou BEP <input type="checkbox"/> 3ème ou 1ère année de CAP BEP <input type="checkbox"/> classes de 2ème ou 3ème cycle de l'enseignement supérieur <input type="checkbox"/> terminale
	Niveau de certification maximum au moment	<input type="checkbox"/> Niveau 1 (sans niveau spécifique) <input type="checkbox"/> Niveau 2 (sans diplôme ou Diplôme du Brevet) <input type="checkbox"/> Niveau 3 (CAP,BEP,...) <input type="checkbox"/> Niveau 4 (BP, BT, bac pro ou techno) <input type="checkbox"/> Niveau 5 (BTS, DUT, etc...) <input type="checkbox"/> Niveau 6 (licence, master1) <input type="checkbox"/> Niveau 7 (Grade master) <input type="checkbox"/> Niveau 8 (Doctorat, etc...)

## Observatoire régional des Etudes Supérieures

**Collecte des données**
**Identifiant National Etudiant** (numéro fourni à l'étudiant à l'épreuve de français du baccalauréat)
   
 -----

**NOM** (pour les femmes mariées : nom patronymique)
   
 -----

**PRENOM**
  
 -----

**SEXE**
**DATE DE NAISSANCE**
**NATIONALITE**
**STATUT MATRIMONIAL**

--

-- -- -- --

-----

 voir codification  
 jointe  
 (pages 5,6)

--

 0 : célibataire  
 1 : en couple

**SITUATION SALARIALE DE L'ETUDIANT**
**BOURSES D'ETUDES**

0 : sans emploi

2 : emploi temps partiel

0 : non boursier

4 : allocataire IUFM ou pré-IUFM

 -- 1 : emploi temps complet  
 ou allocataire de recherche

3 : autres

-- 1 : boursier enseignement supérieur

5 : allocataire de recherche

2 : boursier étranger gouvernement français

7 : autre bourse

3 : boursier étranger de son gouvernement

8 : en attente

Emploi du responsable légal

Emploi du responsable légal

**SITUATION SALARIALE**
**PCS**

-- 1 : en activité

3 : chômage

-- 2 : retraité

4 : autres

-- --

 voir codification  
 jointe  
 (page 6)

**CODE DE L'ANNEE** d'inscription ou identifiant dans l'établissement
   
 -----

 Pour le lieu d'études **CODE POSTAL** (ou code pays) -----

**ADRESSE COMPLETE PARENTS** (à défaut étudiant): .....
   
 .....
   
 .....

Pour le lieu d'habitation des parents

**CODE POSTAL**
**NOM DE LA COMMUNE**
  
 -----

Pour le lieu d'habitation de l'étudiant

**CODE POSTAL**
**NOM DE LA COMMUNE**
  
 -----

**BAC SERIE \***
**BAC MENTION**
**BAC ANNEE**
**BAC Département** (à défaut académie-nous préciser)
   
 -----

0 : passable 2 : bien

1 : assez bien 3 : très bien

\* si l'étudiant a obtenu deux fois le baccalauréat (séries différentes) prendre le dernier obtenu

**Où étiez-vous inscrit(e) l'année dernière**

(ou en cas d'interruption des études, quelle est votre dernière inscription dans un établissement d'enseignement)

**Année universitaire**
**Département**
**Type d'établissement**
  
 ----- / -----

 1 : Terminale, Bac Pro, Brevet Technicien  
 2 : Prépa  
 3 : BTS  
 4 : IUT  
 5 : Universités hors IUT  
 6 : Ens. Univ. Privé  
 7 : Grandes écoles  
 8 : Ens. par correspondance

 10 : IUFM  
 11 : Etablissement (hors université) préparant aux concours paramédicaux  
 12 : Etablissement Enseignement Supérieur étranger  
 13 : Grande Ecole tertiaire (diplôme de sortie : bac+5)  
 14 : Ecole Paramédicale  
 15 : Ecole de Sage Femme  
 16 : Ecole d'art  
 19 : Autres  
 20 : Etablissement Enseignement Secondaire étranger

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

3

**FICHE INDIVIDUELLE A FAIRE COMPLETER PAR L'ETUDIANT**  
Formation aux professions sanitaires

Ministère des finances et des comptes publics  
Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes  
Ministère du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social

Ecole / Institut de formation :	IFMS CH VALENCIENNES		
Formation :	INFIRMIERE		
Mois et année de la rentrée actuelle	Mois	SEPTEMBRE	Année [ 2022 ]

Nom Prénoms	
-------------	--

**QUESTIONS CONCERNANT TOUS LES ETUDIANTS AYANT EFFECTUE UNE RENTREE SCOLAIRE EN 2022**

<b>Identifiant National Étudiant (INE) ou numéro BEA</b> Ce numéro est précisé sur votre relevé de notes au baccalauréat (B.E.A.) ou sur votre ancienne carte d'étudiant (I.N.E.).
---

Année de formation  1- 1ère année  2- 2ème année  3- 3ème année

Redoublant en : 2022  NON

Mois et année de la 1ère entrée dans la formation suivie actuellement

Mois  Année

Sexe  Féminin  Masculin

Nationalité  Française  Union Européenne  Autre

Date de naissance

<b>Quel est votre statut actuellement ?</b> <span style="float:right">(cochez une seule case)</span>
<input type="checkbox"/> 1- Etudiant / élève sans autre statut <input type="checkbox"/> 2- Apprenti <input type="checkbox"/> 3- Salarié du privé ou Congé Individuel de Formation (CIF) <input type="checkbox"/> 4- Agent de la Fonction Publique (titulaire, contractuel ou vacataire) ou Congé de Formation Professionnelle (CFP) <input type="checkbox"/> 5- Demandeur d'emploi

<b>De quelles prises en charge financières bénéficiez-vous ?</b> <span style="float:right">(cochez 2 cases au maximum)</span>
<input type="checkbox"/> 1- Aucune aide financière <input type="checkbox"/> 2- Etudiants : bourse ou autre aide financière du Conseil Régional <input type="checkbox"/> 3- Etudiants : bourse d'un Conseil Départemental (ex Conseil Général) ou d'un autre organisme <input type="checkbox"/> 4- Contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/> 5- Salariés du privé : contrat de professionnalisation <input type="checkbox"/> 6- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : contrat aidé <input type="checkbox"/> 7- Salariés du privé ou agents de la Fonction Publique : formation continue <input type="checkbox"/> 8- Salariés de la Fonction Publique Hospitalière : promotion professionnelle <input type="checkbox"/> 9- Congé Individuel de Formation ou Congé de Formation Professionnelle <input type="checkbox"/> 10- Demandeurs d'emploi (qui bénéficient indemnité chômage/allocation de retour à l'emploi/allocation formation) <input type="checkbox"/> 11- Allocations d'études (pour les formations en soins infirmiers, en masso-kinésithérapie ou de manipulateur d'électroradiologie médicale) <input type="checkbox"/> 12- Autre prise en charge <input type="checkbox"/> 13- Demande de prise en charge en cours

Nom de l'organisme qui vous a versé l'aide financière principale (si vous bénéficiez d'au moins une aide financière)

**Votre situation à l'entrée en formation vous a-t-elle permis de bénéficier d'une :**

Dispense partielle de formation suite à VAE ? OUI  NON

Dispense partielle de formation hors VAE ? OUI  NON

(y compris allègement en 1<sup>ère</sup> année ou entrée directe en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année par exemple)

**QUESTIONS NE CONCERNANT QUE LES NOUVEAUX INSCRITS EN**

2022

Code du département d'habitation 12 mois avant la formation <sup>1</sup>

Code du département d'habitation à la fin des études secondaires (collège ou lycée)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Corse : 2A ou 2B,

Départements d'outre-mer : 9A pour Guadeloupe, 9B pour Martinique, 9C pour Guyane, 9D pour Réunion, 9F pour Mayotte

Autres territoires d'outre-mer : 97 pour Saint-Pierre Miquelon et 98 Afrique et terres australes, Wallis et Futuna et Nouvelle Calédonie  
99 pour étranger

Avez-vous interrompu vos études pendant plus d'un an pour exercer une activité rémunérée

OUI

NON



Professions de vos parents (ou tuteur) lorsque vous étiez au collège <sup>2</sup>

<sup>2</sup> Attention : il s'agit de la dernière profession exercée pour les parents retraités, décédés ou en recherche d'emploi.

Cette donnée sociologique nous est très précieuse pour étudier les transformations des filières du sanitaire et social et de nombreux chercheurs dans ce domaine attendent de pouvoir l'analyser.

Elle nous est utile même dans le cas où vous êtes marié(e) ou bien êtes vous-même devenu(e) parent.

Cocher une seule case par colonne, en vous référant au tableau des professions ci-dessous

Père	Mère	Tuteur
<input type="checkbox"/> 1- Agriculteur	<input type="checkbox"/> 1- Agriculteur	<input type="checkbox"/> 1- Agriculteur
<input type="checkbox"/> 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise	<input type="checkbox"/> 2- Artisan, commerçant et chef d'entreprise
<input type="checkbox"/> 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur	<input type="checkbox"/> 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur	<input type="checkbox"/> 3- Cadre et profession intellectuelle du supérieur
<input type="checkbox"/> 4- Profession intermédiaire	<input type="checkbox"/> 4- Profession intermédiaire	<input type="checkbox"/> 4- Profession intermédiaire
<input type="checkbox"/> 5- Employé	<input type="checkbox"/> 5- Employé	<input type="checkbox"/> 5- Employé
<input type="checkbox"/> 6- Ouvrier	<input type="checkbox"/> 6- Ouvrier	<input type="checkbox"/> 6- Ouvrier
<input type="checkbox"/> 7- Inactif (n'a jamais travaillé)	<input type="checkbox"/> 7- Inactif (n'a jamais travaillé)	<input type="checkbox"/> 7- Inactif (n'a jamais travaillé)

Tableau des professions :

Liste détaillée	Liste simplifiée	Code
Agriculteur exploitant	Agriculteur	1
Artisan Commerçant et assimilé Chef d'entreprise de dix salariés ou plus	Artisan, commerçant et chef d'entreprise	2
Profession libérale Cadre de la fonction publique Professeur et assimilé Profession information, arts, spectacles Cadre administratif et commercial d'entreprise (1) Ingénieur- cadre technique d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle du supérieur	3
Instituteur et assimilé Profession intermédiaire santé-travail social (2) Clergé, religieux Profession intermédiaire adm.-commerce-entr; Technicien Contremaître, Agent de maîtrise	Profession intermédiaire	4
Employé civil-Agent service fonction publique (3) Policier et militaire Employé administratif d'entreprise (4) Employé de commerce (5) Person. service direct aux particuliers (6)	Employé	5
Ouvrier qualifié Ouvrier non qualifié Ouvrier agricole	Ouvrier	6
Père (ou mère) n'ayant jamais travaillé	Inactif	7

(1) Cadre chargé d'études économiques, du recrutement, de la formation, de gestion courante des services financiers, chef de produit, cadre de banque, d'assurance...

(2) Infirmier, puéricultrice; sage-femme, rééducateur, préparateur en pharmacie, assistante sociale, éducateur, conseiller familial...

(3) Agent de la Poste, des impôts, du Trésor, des Douanes, aide soignant, agent de service hospitalier ...

(4) Secrétaire, dactylo, opératrice de saisie, standardiste, employé de service comptable, financier ou juridique, employé de banque, d'assurance, hôteesse d'accueil ...

(5) Vendeur en gros de biens d'équipements, en alimentation, en ameublement, photos, employé de libre service, caissier de magasin, pompiste...

(6) Employé dans la restauration, coiffeur, esthéticien, assistante maternelle, employé de maison, gardien d'immeuble, technicien de l'intervention sociale et familiale ...

Situation principale avant la première entrée dans l'établissement de formation	(cochez une seule case)
<input type="checkbox"/> 0- Autre formation sanitaire que celle suivie actuellement <input type="checkbox"/> 1- Etudes secondaires (niveau inférieur ou égal au baccalauréat) <input type="checkbox"/> 2- Formation préparatoire à l'entrée dans la formation actuelle <input type="checkbox"/> 3- Première année d'études de santé en Faculté de médecine <input type="checkbox"/> 4- Etudes supérieures (hors classe de préparation à la formation actuelle) <input type="checkbox"/> 5- Emploi dans le secteur sanitaire, social ou médico-social <input type="checkbox"/> 6- Emploi dans un autre secteur <input type="checkbox"/> 7- Suivi de la même formation dans un autre établissement <input type="checkbox"/> 8- Participation à un dispositif de formation professionnelle destiné aux personnes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification <input type="checkbox"/> 9- Chômage <input type="checkbox"/> 10- Inactivité liée à la maladie ou à la maternité <input type="checkbox"/> 11- Autres cas d'inactivité (pour élever un enfant, ...)	

Niveau d'études (jusqu'au bac) ou diplôme le plus élevé (à partir du bac) lors de l'accès à la formation	(cochez une seule case)
<input type="checkbox"/> 1- Cycle d'études primaires ou niveau 6e, 5e, 4e <input type="checkbox"/> 2a- BEP carrières sanitaires et sociales (niveau ou diplôme) <input type="checkbox"/> 2b- BEPA services aux personnes <input type="checkbox"/> 2c- BEPC (niveau ou diplôme) <input type="checkbox"/> 3- Autres BEP, CAP ou fin 2nde ou 1ère <input type="checkbox"/> 4- Niveau fin terminale <input type="checkbox"/> 6- Baccalauréat <input type="checkbox"/> 8- Equivalence Baccalauréat (DAEU...) ou titre/diplôme de niveau IV <input type="checkbox"/> 9- BTS <input type="checkbox"/> 10- DUT ou niveau de bac+2 à caractère professionnel <input type="checkbox"/> 11- DEUG, DEUST (L2) <input type="checkbox"/> 12- LICENCE (L3) <input type="checkbox"/> 13- MASTER 1 / MAITRISE <input type="checkbox"/> 14- MASTER 2 / DESS, DEA <input type="checkbox"/> 15- DOCTORAT	

Série de baccalauréat	Diplôme professionnel du secteur sanitaire ou social déjà obtenu
(cochez une seule case)	(cochez une seule case)
<input type="checkbox"/> 1- Série L (A) <input type="checkbox"/> 2- Série ES (B) <input type="checkbox"/> 3- Série S (C, D, D', E) <input type="checkbox"/> 4- Série STI2D et STD2A (F1A, F1E, F2, F3, F4, F9, F10A&B, F12) <input type="checkbox"/> 5- Série STL (F5, F6, F7, F7') <input type="checkbox"/> 6- Série STMG (STG, STT, G, H) <input type="checkbox"/> 7- Série STAV (STPA, STAE) <input type="checkbox"/> 8- Série ST2S (SMS, F8) <input type="checkbox"/> 9- Série Hôtellerie <input type="checkbox"/> 10- Séries TMD (F11, F11') <input type="checkbox"/> 11- Baccalauréat professionnel ASSP, ou SAPAT <input type="checkbox"/> 12- Autre baccalauréat professionnel <input type="checkbox"/> 13- Baccalauréat étranger	<input type="checkbox"/> 1- Aucun diplôme sanitaire ou social <input type="checkbox"/> 2- Diplôme du secteur social ou médico-social <input type="checkbox"/> 3- Ambulancier <input type="checkbox"/> 4- Infirmier <input type="checkbox"/> 5- Sage-femme <input type="checkbox"/> 6- Masseur-kinésithérapeute <input type="checkbox"/> 7- Technicien de laboratoire médical <input type="checkbox"/> 8- Aide-soignant <input type="checkbox"/> 9- Pédiacre-podologue <input type="checkbox"/> 10- Manipulateur d'électroradiologie médicale <input type="checkbox"/> 11- Ergothérapeute <input type="checkbox"/> 12- Psychomotricien <input type="checkbox"/> 13- Auxiliaire de puériculture <input type="checkbox"/> 14- Préparateur en pharmacie hospitalière <input type="checkbox"/> 15- Autre diplôme sanitaire
Année d'obtention du baccalauréat <input type="text"/>	

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT		
Sorti de la formation en 2017 en ayant obtenu le diplôme	OUI	NON
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les étudiants inscrits dans les formations du secteur sanitaire. Les destinataires des données sont : votre établissement de formation, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les Ministères des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, des finances et des comptes publics, le ministère chargé du travail et de l'emploi, le ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre direction. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## Observatoire régional des Etudes Supérieures

135	PAYS-BAS	341	SENEGAL	344	TCHAD
422	PEROU	121	SERBIE ET MONTENEGRO	219	THAILANDE
220	PHILIPPINES	342	SIERRA LEONE	345	TOGO
122	POLOGNE	226	SINGAPOUR	509	TONGA OU FRIENDLY
987	POLYNESIE FRANCAISE	117	SLOVAQUIE	433	TRINITE ET TOBAGO
139	PORTUGAL	145	SLOVENIE	351	TUNISIE
248	QATAR	318	SOMALIE	260	TURMENISTAN
323	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	343	SOUDAN	208	TURQUIE
408	REPUBLIQUE DOMINICAINE	235	SRI LANKA	511	TUVALU
116	REPUBLIQUE TCHEQUE	442	ST CHRISTOPHE ET NIEVES	155	UKRAINE
974	REUNION	975	ST PIERRE ET MIQUELON	423	URUGUAY
114	ROUMANIE	104	SUEDE	514	VANUATU
123	RUSSIE	140	SUISSE	424	VENEZUELA
340	RWANDA	250	SULTANAT D'OMAN	243	VIETNAM
389	SAHARA OCCIDENTAL	437	SURINAM	986	WALLIS ET FUTUNA
128	SAINT MARIN	391	SWAZILAND	251	YEMEN
512	SALOMON	206	SYRIE	312	ZAIRE
414	SALVADOR	259	TADJIKISTAN	346	ZAMBIE
506	SAMOA OCCIDENTALES	236	TAIWAN	310	ZIMBABWE - RHODESIE
995	SANS NATIONALITE	309	TANZANIE		

### Codes PCS du responsable légal

10: agriculteurs exploitants	48: contremaîtres, Agents de maîtrise
21: artisans	52: employés civils & agents scc fonction publique
22: commerçants et assimilés	53: policiers et militaires
23: chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54: employés administratifs d'entreprise
31: professions libérales	55: employés de commerce
33: cadres de la fonction publique	56: personnels des services directs aux particuliers
34: professeurs, professions scientifiques	61: ouvriers qualifiés
35: professions de l'information arts et spectacles	66: ouvriers non qualifiés
37: cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69: ouvriers agricoles
38: ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71: anciens agriculteurs exploitants
42: instituteurs et assimilés	72: anciens artisans, commerçants, chefs d'entrep
43: professions intermédiaires de la santé et du travail	73: anciens cadres et professions intermédiaires
44: clergé, religieux	76: anciens employés et ouvriers
45: professions intermédiaires adm.fonction publique	81: chômeurs n'ayant jamais travaillé
46: professions interméd admin & comm. entrepri	82: autres personnes sans activité professionnelle
47: techniciens	99: non renseigné (inconnu ou sans objet)
NB. chômeurs : codification de la dernière profession exercée	

# Observatoire régional des Etudes Supérieures

## Codes NATIONALITE + DOMTOM

212	AFGHANISTAN	301	EGYPTE	127	ITALIE
303	AFRIQUE DU SUD	247	EMIRATS ARABES UNIS	426	JAMAIQUE
125	ALBANIE	420	EQUATEUR	217	JAPON
352	ALGERIE	317	ERYTHREE	222	JORDANIE
109	ALLEMAGNE	134	Espagne	256	KAZAKHSTAN
130	ANDORRE	106	ESTONIE	332	KENYA
395	ANGOLA	404	ETATS UNIS	257	KIRGUIZISTAN
441	ANTIGNA ET BARBUDA	315	ETHIOPIE (ABYSSINIE)	513	KIRIBATI
201	ARABIE SAOUDIENNE	156	EX REP.YOUGOS.MACED	240	KOWEIT
415	ARGENTINE	508	FIDJI	241	LAOS
252	ARMENIE	105	FINLANDE	348	LESOTHO
501	AUSTRALIE	100	France	107	LETONIE
990	AUTRES PAYS	328	GABON	205	LIBAN
110	AUTRICHE	304	GAMBIE	302	LIBERIA
253	AZERBAIDJAN	261	GAZA ET JERICHO	113	LIECHTENSTEIN
436	BAHAMAS	255	GEORGIE	108	LITUANIE
246	BANGLADESH	329	GHANA	137	LUXEMBOURG
131	BELGIQUE	132	GRANDE BRETAGNE	316	LYBIE
429	BELIZE	126	GRECE	333	MADAGASCAR
327	BENIN	435	GRENADE ET GRENADINES	227	MALAISIE
214	BHOUTAN	971	GUADELOUPE	334	MALAWI
148	BIELORUSSIE	409	GUATEMALA	335	MALI
224	BIRMANIE	330	GUINEE	144	MALTE
418	BOLIVIE	392	GUINEE BISSAU	350	MAROC
118	BOSNIE-HERZEGOVINE	314	GUINEE EQUATORIALE	972	MARTINIQUE
347	BOTSWANA	428	GUYANA	336	MAURITANIE
416	BRESIL	973	GUYANE	985	MAYOTTE
225	BRUNEI	410	HAITI	405	MEXIQUE
111	BULGARIE	411	HONDURAS	516	MICRONESIE
331	BURKINA FASO	112	HONGRIE	151	MOLDAVIE
321	BURUNDI	434	ILE DE LA BARBADE	138	MONACO
234	CAMBODGE	438	ILE DE LA DOMINIQUE	242	MONGOLIE (EXTERIEURE)
322	CAMEROUN	504	ILE HAWAI	393	MOZAMBIQUE
401	CANADA	390	ILE MAURICE	311	NAMIBIE
417	CHILI	440	ILE ST VINCENT	507	NAURU
216	CHINE POPULAIRE	439	ILE STE LUCIE	215	NEPAL
254	CHYPRE	249	ILES BAHREIN	412	NICARAGUA
129	CITE DU VATICAN	394	ILES DE SAO-THOME	337	NIGER
419	COLOMBIE	396	ILES DU CAP-VERT	338	NIGERIA
397	COMORES	229	ILES MALDIVES	103	NORVEGE
324	CONGO	515	ILES MARSHALL	988	NOUVELLE CALEDONIE
238	COREE DU NORD	398	ILES SEYCHELLES	502	NOUVELLE ZELANDE
239	COREE DU SUD	223	INDE	339	OUGANDA
406	COSTA RICA	231	INDONESIE	258	OUZBEKISTAN
326	COTE D'IVOIRE	203	IRAK	213	PAKISTAN
119	CROATIE	204	IRAN	517	PALAO(S)ILES
407	CUBA	136	Irlande	413	PANAMA
101	DANEMARK	102	ISLANDE	510	PAPAOUSIE-Nelle GUINEE
399	DJIBOUTI	207	ISRAEL	421	PARAGUAY

## LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

Vous devez vous acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus qui s'élève pour l'année universitaire 2022 - 2023 à 92 € <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

### LA CVEC, qu'est-ce que c'est?

La CVEC est la Contribution de Vie Etudiante et de Campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. On peut y être assujetti(e) ou en être exonéré(e) en fonction de son cas.

- **Situation 1 :** l'étudiant inscrit en **formation initiale** dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur.
- **Situation 2 :** l'étudiant inscrit en **formation continue** (c'est-à-dire que la formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur ou par Pôle Emploi en formation continue) n'est pas concerné par cette contribution.



**CVEC**  
Contribution  
de vie étudiante  
et de campus



Mes Services Étudiants (se connecter)



Menu



L'acquiescement est actuellement possible pour l'année universitaire 2021-2022.  
Pour rappel, il est conseillé de payer la CVEC au plus près de votre inscription effective dans l'établissement et la formation de votre choix.



### LA CVEC, C'EST QUOI ?

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

[En savoir plus](#)

### OBTENIR VOTRE ATTESTATION

### OÙ RETROUVER VOTRE ATTESTATION

100 Go à 9,95€ : la PROMO exceptionnelle de Réglo !  
Réglo Mobile propose un forfait en promotion avec 100 Go de données mobiles pour seulement 9,95€.  
[www.monpetitforfait.com](http://www.monpetitforfait.com)



## ATTESTATION MEDICALE

**TEXTES DE REFERENCE :**

Arrêté du 6 Mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L3111.4 du code de la santé publique.

Arrêté du 2 Août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'Article L3111.4 du code de la santé publique

Décret du 27 Février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 Juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG

Je soussigné(e) : ..... Docteur en médecine, certifie que :

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille (*obligatoire pour les femmes mariées*) : .....

Date de naissance : .....

En Formation :  infirmier

**A été vacciné(e) :**
**1/ Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite : OBLIGATOIRE POUR ENTRER EN FORMATION**

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° Lot

**2/ Contre l'hépatite B : OBLIGATOIRE POUR ENTRER EN FORMATION**
**Selon les conditions définis au verso.**

Immunisé(e) contre l'hépatite B

**OU**

Non répondeur (se) présumé(e) avec surveillance annuelle des marqueurs sériques de l'hépatite B

**3/ La vaccination par le BCG n'est plus obligatoire (décret n° 2019-149 du 27 Février 2019 modifiant le décret n° 2007-1111 du 17 Juillet 2007 relatif à l'obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG)**

Cependant, le résultat d'une IDR est à référencer ci-dessous si vous en avez déjà réalisé une (en cas de contact avec le bacille de la tuberculose)

IDR à la tuberculine	Date	Résultat (en mm)

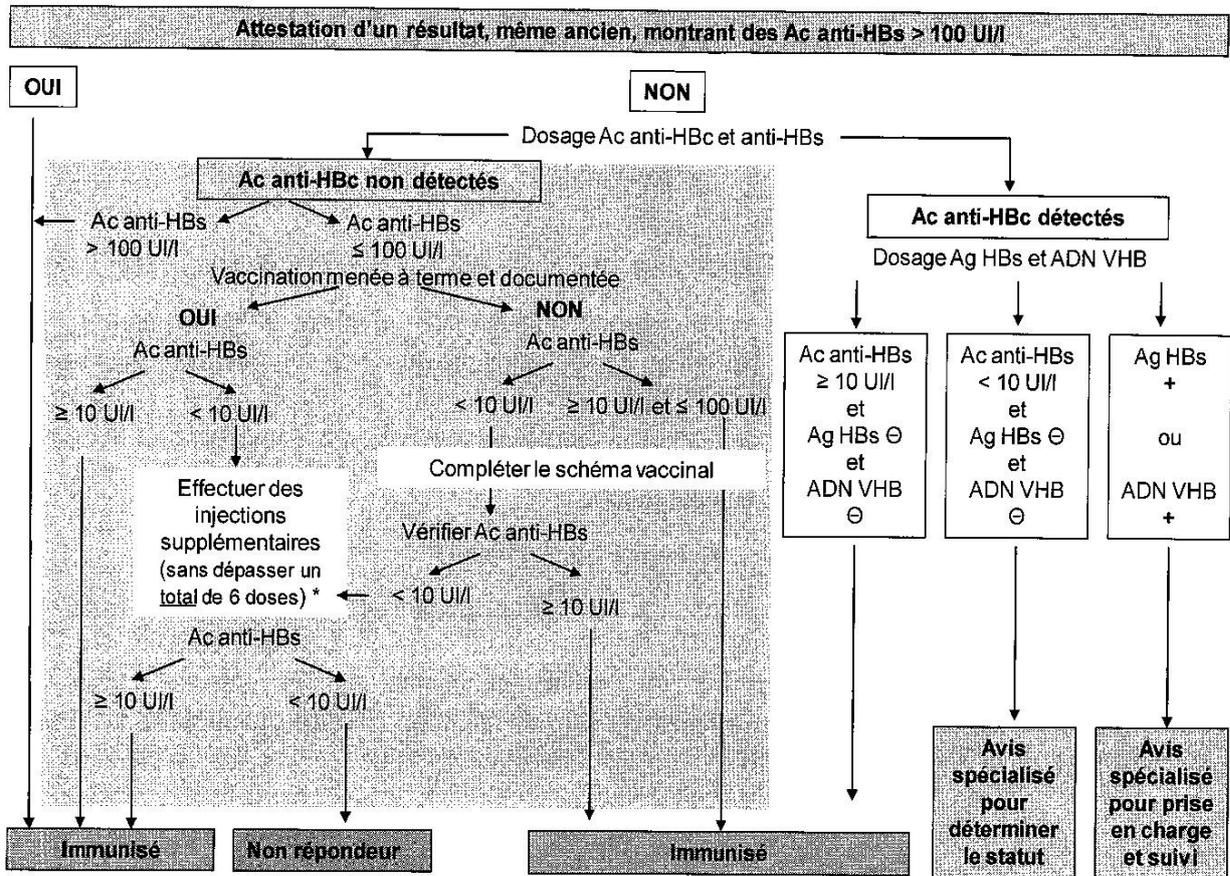
Date :

Signature et cachet du médecin :

L'attestation ne peut être annotée « **en cours de vaccination** ».

**Les vaccinations doivent être réalisées** complètement pour l'entrée en Formation.

**Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013**



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

**Textes de référence**

- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html> )

## ATTESTATION MEDICALE MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) : **Dr**.....**médecin agréé**, certifie que :

Nom :.....

Nom de jeune fille (*obligatoire pour les femmes mariées*) :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

- Présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier

**Date** : .....

**Signature** :.....

**Cachet** :

**MEDECINS AGREES GENERALISTES**

**ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

Mise à jour le 28 mars 2022

---

- **Dr DEMORY Jean-Michel** - 24 Rue Pierre Lemaire 59199 HERGNIES
- **Dr LEJAY Dominique** - 200 Rue Jean Jaurès 29690 VIEUX CONDE
- **Dr RIDON Marc** - 392 Rue Jean Jaurès 59860 BRUAY SUR ESCAUT
- **Dr DEVOTTE Franck** - 116 Rue Henri Barbusse 59220 DENAIN
- **Dr LENFANT Jean-Pierre** - 5 Rue Mathieu Dumoulin 59230 ST AMAND LES EAUX
- **Dr DHERBECOURT Joël** - 5 Rue Mathieu du Moulin 59230 ST AMAND LES EAUX
- **Dr MERCIER Gilles** – 34 Rue du Maréchal Soult 59970 FRESNES SUR ESCAUT

## Demande d'octroi de dispenses d'enseignements

**Pour les candidats admis en 1<sup>ère</sup> année d'études en soins infirmiers**

**Année Universitaire 2022/2023**

*« Art.7 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel ».*

Votre dossier de demande d'octroi de dispenses d'enseignements doit être impérativement adressé par courrier en accusé de réception **avant le 31 juillet 2022** dans une enveloppe identifiée à votre nom.

Les rendez-vous auront lieu **le mercredi 24 août matin, vous recevrez à cet effet une convocation.**

Toute demande non parvenue après cette date est irrecevable et entraîne l'annulation de cette demande de dispenses pour l'année universitaire 2022/2023 **UNIQUEMENT**

### A - CIVILITE

Madame  Monsieur  (Cochez la case correspondante)

NOM DE FAMILLE :(nom de naissance).....

NOM D'USAGE : (nom marital) .....

Prénoms : .....

FIXE : .....  PORTABLE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... /..... /..... LIEU DE NAISSANCE.....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

NATIONALITE : .....

### B - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

- La copie de la pièce d'identité
- La photocopie des diplômes obtenus
- Le cas échéant, une attestation de validations des ECTS de moins de 3 ans
- Le cas échéant, la photocopie des certificats du ou des employeurs attestant l'exercice professionnel de l'intéressé en lien avec la formation infirmière
- Un curriculum-vitae
- Une lettre de motivation de demande d'octroi de dispenses



## Demande d'aménagement de parcours

**Pour les candidats admis en 1<sup>ère</sup> année d'études en soins infirmiers**

**Année Universitaire 2022/2023**

« Art.4.1 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier, les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants : activités complémentaires aux études, situations personnelles particulières ».

Votre dossier de demande d'aménagement de parcours doit être impérativement adressé par courrier en accusé de réception **avant le 31 juillet 2022** dans une enveloppe identifiée à votre nom.

Les rendez-vous auront lieu **le mercredi 24 août après-midi, vous recevrez à cet effet une convocation.**

Toute demande non parvenue après cette date est irrecevable et entraîne l'annulation de cette demande d'aménagement de parcours pour l'année universitaire 2022/2023 **UNIQUEMENT**

### A - CIVILITE

Madame  Monsieur  (Cochez la case correspondante)

NOM DE FAMILLE :(nom de naissance).....

NOM D'USAGE : (nom marital) .....

Prénoms : .....

FIXE : .....  PORTABLE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... /..... /..... LIEU DE NAISSANCE .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL :..... VILLE : .....

NATIONALITE : .....

### B - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

- La copie de la pièce d'identité
- La photocopie des diplômes obtenus
- Un curriculum-vitae
- Une lettre de motivation de demande d'aménagement de parcours